



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – six, le 20 avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Renaud VAN DUIJN, Lucie BALMET, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Christophe MILLAN, Géraldine GROSSELLI, Bruno DE CRECY, Cécile ARNAUD, Michèle ROJAS, Sandrine BOSCARO, Patrick GUIGNIER, Frédéric MAUGIRON.

Absent : Stéphane TONIZZO.

Nombre de suffrages exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_06_20042026

Attribution des subventions de fonctionnement 2026 aux associations

Madame l'Adjointe en charge de l'éducation, la vie locale et la gestion communale présente les propositions pour l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026.

Elle précise que ces propositions ont été établies suite à l'analyse des dossiers reçus en mairie.

Elle précise qu'il convient, *vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques*, d'établir une convention avec l'association Maison Pour Tous pour 2026 au titre de l'attribution d'une subvention de plus de 23 000 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Décide d'octroyer des subventions aux associations suivantes sur l'année 2026 :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2026

Sports / Loisirs		Vote
ACCA Susville	500,00 €	Unanimité
Amicale Boule de Susville	500,00 €	Unanimité
Rugby Club Matheysin	150,00 €	Unanimité
Football Club Sud-Isère	150,00 €	Unanimité
Entente Sportive Pierre-Châtel	150,00 €	Unanimité
Culture		Vote
Puits'Art	800,00 €	12 pour, 3 contre
J&S Events 38	200,00 €	12 pour, 3 abstentions
Chorale de Pierre-Châtel	80,00 €	Unanimité
Vie locale		Vote
Maison Pour Tous	25 000 €	Unanimité
Rose Altitude	150,00 €	Unanimité
Foyer Le Cairn	150,00 €	Vote reporté Compléments d'information demandés
Hors des murs	100,00 €	Unanimité

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du BP 2026.

Autorise Madame le Maire à signer avec l'association Maison Pour Tous une « convention d'objectifs pour l'attribution d'une subvention de plus de 23 000 €.

Le Secrétaire de séance

Elodie JODAR

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le avril 2026.*

Le Maire, Valérie CHALLON.

Le Maire

Valérie CHALLON

